



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

51^{ème} RALLYE NATIONAL DU GARD

ALÈS AGGLOMÉRATION

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : lundi 22 avril 2024

Ouverture des engagements : lundi 22 avril 2024

Clôture des engagements : lundi 3 juin 2024

Parution du carnet d'itinéraire : lundi 3 juin 2024 à télécharger sur le site <https://www.asa-ales.fr>

Dates et heures des reconnaissances : le Samedi 8 juin 2024 de 9H à 17H, Dimanche 9 juin 2024 de 9H à 17H et vendredi 14 juin 2024 de 8H à 12H. Pour l'ES 7 le 14 juin de 14H00 à 19H00.

Pré-vérifications administrative : le samedi 8 juin de 8h30 à 12h00 et le dimanche 9 juin de 8h30 à 12h00 au Siège de l'ASA Alès (Pôle Mécanique Alès Cévennes), Traverse Loriano Tosi, Vallon de Fontanes, 30520 ST Martin de Valgalgues.

Vérifications administratives : le vendredi 14 juin de 16h30 à 18h00 au Pôle Mécanique Alès Cévennes), Vallon de Fontanes, 30520 ST Martin de Valgalgues.

Vérifications techniques : le vendredi 14 juin de 16h00 à 19h15 au Pôle Mécanique Alès Cévennes), Vallon de Fontanes, 30520 ST Martin de Valgalgues.

Heure de mise en place du parc de départ le vendredi 14 juin à 15h00 au Pôle Mécanique Alès Cévennes, Vallon de Fontanes, 30520 ST Martin de Valgalgues

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : le vendredi 14 juin à 19h00 au Pôle Mécanique Alès Cévennes), Vallon de Fontanes, 30520 ST Martin de Valgalgues

Publication des équipages admis au départ : le vendredi 14 juin à 20h30 au Pôle Mécanique Alès Cévennes), Vallon de Fontanes, 30520 ST Martin de Valgalgues

Publication des heures et ordres de départ : le vendredi 14 juin à 20h30 au Pôle Mécanique Alès Cévennes, Vallon de Fontanes, 30520 ST Martin de Valgalgues

Briefing des pilotes prioritaires le vendredi 14 juin à 20h00 au Pôle Mécanique Alès Cévennes, Vallon de Fontanes, 30520 ST Martin de Valgalgues.

Départ le samedi 15 juin 2024 à 7H30, pour les VHRS, du Pôle Mécanique Alès Cévennes, 30520 ST Martin de Valgalgues

Arrivée le samedi 15 juin 2024 à 17H44 pour le 1^{er} VHRS au Pôle Mécanique Alès Cévennes Vallon de Fontanes, 30520 ST Martin de Valgalgues.

Vérification finale le samedi 15 juin 2024 à 17H44 au Pôle Mécanique Alès Cévennes, Vallon de Fontanes, 30520 ST Martin de Valgalgues

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le samedi 15 juin 2024 à 18H00 au Pôle Mécanique Alès Cévennes Vallon de Fontanes, 30520 ST Martin de Valgalgues.

Remise des prix : le samedi 15 juin 2024 à 19H00 Pôle Mécanique Alès Cévennes Vallon de Fontanes, 30520 ST Martin de Valgalmes

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile d'Alès organise le 51^{ème} Rallye National du Gard en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 328 en date du 30 Avril 2024

Comité d'Organisation

Président : Frédéric ROSSEL

Secrétariat du Rallye, Adresse : Traverse Lori TOSI, Pole Mécanique, 30520 ST MARTIN DE VALGALMES

Téléphone : 04 66 55 65 66

Mail : asa.ales30@yahoo.fr

Permanence du Rallye : lundi et mardi de 18H00 à 20H00

ASA Ales, traverse Lori TOSI, Pole Mécanique, 30520 ST MARTIN DE VALGALMES

Organisateur technique

Nom : ASA Ales

Adresse : Traverse Lori TOSI, Pole Mécanique, 30520 ST MARTIN DE VALGALMES

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

au minimum :

Observateur (facultatif)	M. Gérard TEXIER Licence n°18160
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Jacques PAOLILicence n°1622
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	M.Jacques GUINAMARD Licence n°14 569
	M. Hervé BESSON Licence n° 84 524
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Héléne GUINAMARD Licence n°15 891
Directeur de Course	Mme Evelynne ROL Licence n°40 773
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	M.Yannick BARDIN Licence n°46 622
	Mme Laura DUMAS (Stag) Licence n° 184 188
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	M.Paul RUBINO (Inter) Licence n°118 002
	Mme Carmen BELCHI Licence n°8747
	Mme Auréle CUCHEVAL (Stag) Licence n°340281
	Mme Isabelle RAVIERLicence n°196916
	M. Sébastien ROL Licence n°44492
BBR	M. BALDIT Nicolas. Licence n°134 045
Commissaire Technique responsable	M.NATEWAJKO Christophe Licence n°43054
Commissaires Techniques adjoints	M.FOURTET David Licence n°18310
	M.BOUSQUET Sébastien Licence n°243 494
	M.GINIER Cédric Licence n°28 482
	Mme Cathy BERSZAKIEWICZ Licence n°224902
	M. Michel MOLINES. Licence n°9502
	M. Christian MANGEMATIN. Licence n°6502

Médecin chef	ADAMU
Chargés des relations avec les concurrents	Mme Valérie GINIER Licence n°174 698 Mme Magali VIDAL Licence n°79595 Mme Véronique CARBOU Licence n°119788 M. Robert CLOS Licence n°6055 M. Olivier COULET Licence n°19312
Juges de faits	M. Jean José DARDANELLI. Licence n°210935 Mme Elisabeth DARDANELLI. Licence n°184702 M. Alain DESSENS Licence n°19459
Chargé des relations avec la presse	M.MARIN Licence n° _____
Responsable Chronométrage	M.VALETTE-BRANDY Christelle ... Licence n°12194
Classement	Brennius
Speaker	M..... Licence n° _____

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye National du Gard Alès Agglomération compte pour la Coupe de France 2024 des Rallyes Coefficient 4, le Championnat de ligue Occitanie Méditerranée – le Challenge ASA d’Alès

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d’engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D’ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye National du Gard Alès Agglomération doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d’engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 3 juin 2024 minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d’engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 540 € avec la géolocalisation
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1 080 € (x 2)
- 25 € de réduction par membre de l’équipage licenciés à l’ASA d’Alès

La mise en place du système de géolocalisation nécessite une caution.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée au Pôle Mécanique Alès Cévennes, Vallon de Fontanes, 30520 ST Martin de Valgalgues.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye National du Gard Alès Agglomération représente un parcours de 237,83 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 100,347 km.

Les épreuves spéciales sont : ES 1/3/5 La Baume – Branoux (23,380 km)

ES 2/4/6 Sainte Cécile d'Andorge – La tavernole (9,466 km)

ES 7 Pôle Mécanique (1,809 km)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

ES 1/3/5 et ES 2/4/6

Samedi 8 juin 2024 de 9H à 17H

Dimanche 9 juin 2024 de 9H à 17H

Vendredi 14 juin 2024 de 8H à 12H

ES 7

Vendredi 14 juin 2024 de 14H à 19H avec une voiture de série comprenant maximum 2 personnes.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

SCRATCH.

1er: 1000€ 2e: 500€ 3e: 250€

Classe

	De 1 à 4 partants	de 5 à 7 partants
1 ^{er} de classe	200 €	300 €
	De 8 à 10 partants	+ 10 partants
1 ^{er} de classe	500 €	500 €
2 ^{ème} de classe	300 €	300 €
3 ^{ème} de classe	200 €	200 €
4 ^{ème} de classe		300 €

Dans le cas où il y aurait moins de 80 partants les prix seront minorés de 30%.